



PREFECTURE DEUX- SEVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 17 - MAI 2013

SOMMAIRE

Préfecture des Deux- Sèvres (79)

Direction du cabinet (DIRCAB)

| | |
|--|---|
| Arrêté N °2013136-0001 - portant modification de la composition du jury d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique | 1 |
|--|---|



PREFECTURE DEUX- SEVRES

Arrêté n ° 2013136-0001

**signé par Le Sous- Préfet Directeur du Cabinet
le 16 Mai 2013**

**Préfecture des Deux- Sèvres (79)
Direction du cabinet (DIRCAB)
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)**

portant modification de la composition du jury
d'examen du Brevet National de Sécurité et de
Sauvetage Aquatique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du cabinet
Service interministériel de défense et de protection civile

ARRETE N°15 du 16/05/2013

portant modification de la composition du jury d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les articles D.322-11 et suivants; l'article A. 322-8 et suivants du Code du Sport;

VU le décret n° 89-685 du 21 septembre 1989 modifié relatif à l'enseignement contre rémunération et à la sécurité des activités physiques et sportives;

VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;

VU l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;

VU l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;

VU l'arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;

VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours;

VU l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;

VU l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;

VU la circulaire N°NOR/IOCE 11.29170.C du 25 octobre 2011

VU la demande présentée le 15 janvier 2013 par M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en vue de l'organisation d'un examen de B.N.S.S.A.;

VU l'arrêté préfectoral N°10 du 08/04/2013 portant constitution de jurys d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

VU l'arrêté préfectoral N°12 du 02/05/2013 portant modification de la composition du jury d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Considérant la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale modifiant la composition du jury pour l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

SUR proposition de M. le Directeur de Cabinet ;

ARRETE :

Article 1er – L'article 1 de l'arrêté préfectoral N°12 du 02/05/2013 portant modification de la composition du jury d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est modifié comme suit :

Les jurys d'examen sont ainsi composés :

▪ **Première session :**

Président :

- **M. Frédéric JOFFRIT**, BEESAN, Educateur Territorial des APS,

Membres :

- **M. Pierre-Jacques DURAND**, Moniteur de Secourisme, BNSSA,
- **Mme Laure CASTAGNE**, Moniteur de Secourisme, BNSSA,
- **M. Jean-François LEBAIGUE**, Moniteur de Secourisme, BNSSA.

▪ **Deuxième session :**

Président :

- **M. Philippe CANTE**, BEESAN, Conseiller territorial des APS, représentant M. le Préfet des Deux-Sèvres.

Membres :

- **M. Patrick RABOISSON**, BEESAN, Professeur de sport,
- **M. Christophe GUILLUY**, BEESAN,
- **M. Alexandre GARNIER**, BEESAN, Moniteur de secourisme.

Article 2 - M. le Secrétaire Général, M. le Directeur de Cabinet, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, M. le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Emmanuel LE ROY